

Notre piété et notre dévotion envers saint Joseph ne manqueront pas de trouver un nouvel aliment dans l'expression nouvelle de la confiance que l'Eglise a toujours reposée dans ce fidèle gardien de Jésus, et ce chaste époux de sa divine Mère ! !

Nous ne manquerons pas non plus, sans aucun doute, de nous trouver très heureux de l'honneur que l'Eglise vient de décerner au grand saint que de tout temps le diocèse de St-Hyacinthe s'est plu à étudier et invoquer comme un guide sûr et certain dans la connaissance et la pratique des vérités dogmatiques et morales, aussi bien que dans les voies à suivre pour arriver à la possession des vertus qui font les saints dans la vie religieuse et dans le monde. Et ce sera pour nous le motif d'une application plus grande et d'une ardeur nouvelle à travailler à nous enrichir des trésors de doctrine et de science que renferment ses œuvres si éminentes et si nombreuses, et dans lesquelles il a traité de toutes les matières et de toutes les questions théologiques, liturgiques, canoniques et ascétiques, qui peuvent être pour nous d'un intérêt pratique et réel, que d'avoir appris de la bouche même du chef infallible de l'Eglise, que tous les écrits de saint Alphonse, de quelque nature qu'ils soient, jouiront à l'avenir de l'important et glorieux privilège que possèdent les écrits des autres docteurs de l'Eglise, de pouvoir être employés, cités et apportés privément et publiquement, comme faisant autorité, en toute espèce d'études ecclésiastiques, et d'enseignement chrétien donné sous forme de lecture, de discussion, d'interprétation, de sermon ou instruction religieuse : car c'est ainsi que s'est exprimé Pie IX dans le décret solennel adressé *Urbi et Orbi* (à Rome et au monde entier), le 7 juillet dernier, pour proclamer l'honneur et la gloire que dans sa souveraine autorité il a jugé bon de décerner à saint Alphonse, en voulant qu'il soit désormais rangé parmi les docteurs de l'Eglise, c'est-à-dire, compté parmi ceux qui, selon la parole du Prophète, brille-